Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van N. KAMMACHI, gemeenteraadslid, betreffende de bestrijding van pesten op de scholen

- N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :
- N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite aujourd'hui attirer l'attention du Conseil sur une problématique malheureusement trop fréquente dans nos établissements scolaires : le harcèlement.

Ce harcèlement peut prendre plusieurs formes : il peut provenir d'élèves, mais aussi, dans certains cas, de l'équipe éducative. Or, trop souvent, nous constatons que ce n'est pas l'auteur qui s'éloigne, mais bien la victime qui finit par quitter l'école. Cela ajoute une injustice supplémentaire à une situation déjà difficile à vivre.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles sont les procédures concrètes mises en place dans nos écoles communales lorsqu'un cas de harcèlement est signalé ?
- Des échanges existent-ils avec les autres établissements scolaires du territoire, qu'ils soient libres ou officiels, afin de partager les bonnes pratiques et d'adopter collectivement les bonnes attitudes ?
- Comment accompagnons-nous les élèves qui en sont victimes afin qu'ils puissent continuer leur parcours scolaire sereinement, sans être contraints de changer d'école ?

Je souhaite également rappeler l'importance de la continuité du travail engagé lors de notre précédent mandat, lorsque, en tant qu'Échevine de l'Égalité des Chances, nous avions développé un outil de sensibilisation autour des violences faites aux femmes et, plus largement, autour du harcèlement scolaire. Ces outils ont été pensés pour prévenir, former, sensibiliser et donner des clés de compréhension à la communauté éducative.

Il est essentiel que ce travail ne soit pas perdu mais renforcé, et qu'il s'inscrive dans une logique de collaboration entre écoles, afin que chaque établissement puisse s'appuyer sur l'expérience des autres. L'objectif doit être clair : garantir que nos écoles soient partout de véritables espaces de sécurité, d'apprentissage et d'épanouissement.

Je vous remercie pour vos réponses et reste convaincue que, collectivement, nous avons la responsabilité d'agir pour que plus aucun élève ne soit contraint de quitter son école à cause du harcèlement.

Madame l'échevine DURAKI, donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen DURAKI, geeft lezing van het volgend antwoord:

Je tiens à le dire à nouveau, le bien-être des élèves reste ma priorité. Je l'ai toujours dit et je le redis aujourd'hui : chaque enfant doit pouvoir apprendre dans un climat serein et respectueux.

Le harcèlement n'a pas sa place dans aucune école. Une école est un lieu d'apprentissage et de respect et pas un lieu de peur. Et évidemment, ce n'est pas à la victime de harcèlement scolaire à quitter l'école. Ce sont les auteurs qu'on doit confronter.

La lutte contre toutes formes de harcèlement constitue, en effet, une préoccupation centrale de nos établissements, de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire.

Dans chacune de nos écoles communales, un travail approfondi est mené afin de prévenir, détecter et traiter toute situation de harcèlement. Dès lors, chaque établissement a rédigé son propre protocole d'intervention, afin d'assurer une réponse claire, cohérente et adaptée dès qu'une situation est signalée.

Ces protocoles prévoient à la fois l'accompagnement de la victime, la prise en charge éducative de l'auteur et l'information des parents, tout en veillant à impliquer les équipes pédagogiques, la direction et, lorsque nécessaire, les partenaires externes.

Cette année, nous avons également désigné, dans le cadre des heures missions, des référents "harcèlement" au sein de nos écoles. Leur rôle est d'être des points de contact identifiés et formés pour accompagner leurs collègues, les élèves et les familles dans le suivi des situations et dans les actions de prévention. Cela renforce la capacité d'action de chaque établissement et garantit une meilleure lisibilité pour tous les acteurs concernés.

Plusieurs de nos écoles disposent déjà de cellules "bien-être", présentes dans différents niveaux d'enseignement. Ces espaces de dialogue et d'accompagnement offrent aux élèves et aux équipes un lieu où aborder les difficultés relationnelles ou émotionnelles. Nous nous réjouissons d'ailleurs d'inaugurer prochainement une nouvelle cellule « bien-être », preuve que cette dynamique se renforce et s'ancre durablement dans nos pratiques.

Le service « Enseignement » est particulièrement attentif à tous les projets susceptibles d'apporter une plus-value dans la lutte contre le harcèlement et, plus largement, dans l'amélioration du climat scolaire. Nous soutenons activement toutes les initiatives qui permettent à la fois de travailler directement avec les élèves et d'outiller les membres

des équipes éducatives, afin qu'ils disposent de repères et de ressources concrètes pour agir efficacement.

Afin de renforcer cette action, plusieurs partenariats ont déjà été développés, je ne vais pas m'étendre au risque d'être trop longue mais pour citer quelques projets phares :

- « Infor Jeunes », qui accompagne nos écoles dans la sensibilisation des élèves aux droits, au respect et à la citoyenneté ;
- « Sors de ta bulle », qui intervient par des animations ciblées sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement ;
- Des associations locales et régionales spécialisées, qui apportent leur expertise dans la prévention et le soutien psychologique ;
- La police et les acteurs sociaux, avec lesquels des séances de sensibilisation et d'information sont régulièrement organisées.

Nos écoles se rapprochent également de professionnels de la santé, tant par le biais du service « Promotion de la Santé à l'École » que par le développement de partenariats spécifiques, comme celui établi avec « PsyBru ». Ces collaborations permettent de travailler de manière transversale sur le climat scolaire, la prévention et la santé mentale des jeunes, dimensions indissociables d'un environnement éducatif sûr et épanouissant.

Nous poursuivons par ailleurs sans relâche nos efforts, puisque d'autres partenariats sont encore prévus dans les prochains mois. Notre volonté est claire : inscrire durablement ce travail dans une démarche collective et partagée, où chaque école peut compter sur l'appui de l'ensemble du réseau communal, mais aussi sur celui des partenaires extérieurs.

Enfin, il est important de rappeler que la bibliothèque communale constitue également un partenaire précieux dans ce travail de prévention et de sensibilisation. Des animations spécifiques y sont organisées autour de la thématique du harcèlement, en co-construction avec les membres des équipes éducatives, afin d'assurer une réelle continuité entre les espaces culturels et scolaires. Par ailleurs, certains choix de spectacles et d'activités culturelles proposés à nos élèves portent volontairement sur ces questions de respect, de vivre-ensemble et de lutte contre les violences, afin de renforcer les messages éducatifs par le biais de l'art et de la culture.

Dans cette même dynamique, deux nouvelles initiatives verront bientôt le jour : d'une part, une activité ludique destinée à sensibiliser élèves et enseignants ; d'autre part, l'intégration de modules sur le harcèlement dans les « *Idea's Box »*, qui permettront d'organiser des ateliers collectifs à plus grande échelle, en partenariat avec « Bibliothèques sans frontières ».

L'accompagnement des victimes est un point fondamental : tout est mis en œuvre pour qu'elles puissent poursuivre leur scolarité sereinement dans leur école. L'objectif est d'éviter, autant que possible, que ce soit la victime qui doive quitter l'établissement. Raison pour laquelle la sensibilisation est essentielle parce qu'il faut pouvoir détecter ses situations à temps. Des dispositifs de soutien spécifiques sont mobilisés, allant du suivi éducatif et psychosocial à l'appui de partenaires externes, afin d'apporter des réponses adaptées à chaque situation.

Ces thématiques font partie intégrante du travail de nos écoles, non seulement dans les pratiques éducatives quotidiennes, mais aussi au travers des cours de philosophie et citoyenneté, pour lesquels des enseignants spécifiquement dédiés conçoivent et animent des séquences pédagogiques directement en classe. Ces cours permettent aux élèves de réfléchir, de débattre, de développer leur esprit critique et de renforcer leur capacité à comprendre et à prévenir les phénomènes de harcèlement ou de violence.

Au niveau du fondamental, nous avons également fait le choix d'engager de plus en plus d'éducateurs, afin de renforcer la présence adulte et le regard attentif sur ces enjeux sensibles. Leur rôle est d'assurer un suivi rapproché, d'accompagner les élèves dans leurs relations, de désamorcer les conflits et de servir de relais entre l'équipe pédagogique, les familles et les partenaires externes.

L'ensemble de ces dispositifs témoigne de notre volonté de traiter la question du harcèlement de manière globale, structurée et collective, en combinant la prévention par l'éducation, l'accompagnement sur le terrain et le renforcement des équipes.

En ce qui concerne la sensibilisation de la part du service « Égalité des chances » qui ne fait pas partie de mes compétences comme vous le savez, il m'a été rapporté que cette année scolaire sera donc la première fois que le services « Égalités des chances », en collaboration avec la bibliothèque, proposeront deux spectacles suivis par des ateliers de réflexion pour sensibiliser les élèves et enseignants, déconstruire les préjugés et briser les tabous autour du harcèlement scolaire.

N. KAMMACHI: Merci Madame l'Echevine pour toutes vos réponses qui me semblent très complètes. J'ai deux questions. Vous parlez du fait que, cette année, il y avait des référents en charge du harcèlement, mais est-ce exclusivement dans l'enseignement fondamental qu'il y a cela ou est-ce également dans les écoles secondaires? Comment la communication se fait-elle auprès des élèves? En ce qui concerne les cellules « Bienêtre », j'ai la même question : ces cellules se trouvent-elles dans le fondamental ou existent-elles également dans les écoles secondaires?

Pour le reste, je suis certaine qu'il y a différents outils qui sont aujourd'hui disponibles pour permettre de réduire d'harcèlement. Le problème que je constate depuis des années dans notre commune, c'est que nous mettons chaque fois plein d'outils à la disposition des services et du système éducatif mais, en fait, j'ai l'impression qu'on recommence systématiquement. Vous l'avez dit très justement, vous n'êtes pas l'Echevine de l'Egalité des Chances, un travail a toutefois été réalisé et des professeurs ont été formés sur ce type de harcèlement. Ce serait comme si on recommence systématiquement avec autre chose. Or, il existe déjà des choses, et vous devez faire en sorte que ça continue pour renforcer ce système, sinon on redémarre toujours la même chose et on continue d'avoir des enfants harcelés qui quittent l'établissement scolaire.

Madame l'échevine L. DURAKI : Concernant les référents, pour cette année, ils ont été engagés via les commissions, et ils œuvrent seulement dans nos écoles secondaires. L'année prochaine il est prévu de développer cela dans l'enseignement fondamental également. Quant aux cellules « Bien-être », cela concerne le niveau secondaire. Prochainement, une nouvelle cellule « Bien-être » sera développée avec les élèves et les équipes éducatives dans une de nos écoles secondaires.